

## CSEC 19 mai 2020

En visio et Web ex

Préambule : les documents ayant été envoyés la veille le CSEC du 7 mai a été reporté au 11 mai. Lors du CSEC du 11 mai les élus ont fait part de leur mécontentement car les données chiffrées demandées ne sont toujours pas fournies. Une majorité d'élus demandent le report du CSEC afin de pouvoir rendre un avis éclairé.

Déclaration FO du 11 mai :

*Nous ne reviendrons pas sur le manque de dialogue social que les élus FO constatent depuis plusieurs années, et qui s'est accentué durant cette crise sanitaire, tant au niveau national qu'au niveau régional.*

*En plus de ce problème de dialogue social, nous constatons que les DRH régionales continuent à ne pas respecter nos accords d'entreprise, et notamment l'accord relatif au COVID. Nous dénonçons cette attitude irrespectueuse vis-à-vis des salariés, alors que le personnel est disponible « corps et âme » envers son employeur. Nous sommes très inquiets de cette liberté que s'octroient des DRH, et nous nous demandons si le plan de déconfinement présenté ce jour sera respecté, notamment sur l'adaptation des effectifs à l'activité réelle.*

*Dans ce document, vous parlez de reprise progressive des activités. Nous sommes favorables à cette reprise progressive dès lors que la sécurité du personnel est assurée. Malheureusement, les mesures de protection mises*

*actuellement en place à l'EFS ne sont pas suffisantes, car elles reposent essentiellement sur le port du masque obligatoire en l'absence de possibilité de distanciation physique des personnes.*

*Nous savons que les performances des EPI sont étroitement dépendantes du respect des conditions d'utilisation. De plus, leur utilisation peut procurer un sentiment de sécurité et même devenir contreproductive, en conduisant à l'abandon des gestes élémentaires de prévention. Les EPI sont donc un complément des mesures de protection collectives et ne sauraient s'y substituer. Les préconisations gouvernementales sont d'ailleurs très claires, la priorité doit être donnée aux protections collectives.*

*A ce jour, peu de protections collectives sont en place, et les DUER encore pas finalisés dans les régions. Il n'y a pas de collaboration avec les membres des CSSCT et les élus des CSE. De ce fait, aucune analyse des postes de travail n'a été réalisée, afin de permettre la mise en place de mesures de protection collective plus efficaces que les mesures de protection individuelle, comme le masque.*

*Certains postes de travail sont positionnés « face à face ». Selon vos recommandations, puisque la distanciation physique est impossible, alors le personnel doit porter un masque. Cela ne nous convient pas. Nous préférierions que la direction installe une plaque de plexiglas entre ces deux postes de travail, s'il n'est pas possible de les déplacer, afin d'éviter le port du masque toute la journée, qui dégrade fortement les conditions de travail.*

*Par cet exemple, nous voulions vous rappeler l'importance de faire une analyse des postes dans le cadre du DUER. Pourquoi après 2 mois de crise sanitaire, sa mise à jour n'a toujours pas été réalisée ?*

*Une nouvelle fois, vous nous présentez des documents avec des lignes directrices qui sont très, très loin de la réalité du terrain, puisqu'elles ne sont pas appliquées partout. Nous vous demandons donc de faire en sorte que ces consignes soient respectées, afin de préserver la santé des salariés.*

*De plus, vous demandez aux salariés de prendre connaissance dans Gédeon des consignes applicables pour faire face à cette crise sanitaire. Mais il est très difficile pour les salariés de le faire avant la prise de poste. Pourquoi la direction n'a-t-elle pas envoyé ce document par mail aux salariés ?*

*Pour nous, tout ceci est fait pour vous dégager de toute responsabilité. Ce qui est inacceptable, puisque la sécurité sanitaire des salariés n'est toujours pas*

*assurée à ce jour. De ce fait, les élus FO demandent le report de ce plan de déconfinement. Nous nous associons à la motion lue au début de la séance sur le manque de dialogue social.*

Suite aux différentes déclarations, le CSEC est reporté et le déconfinement est repoussé au 2 juin.

## **1. Intervention du président**

Le président rappelle l'importance d'un dialogue social constructif en cette période particulière.

## **2. Lignes directrices du déconfinement**

### **Jusqu'au 2 Juin :**

- Maintien du télétravail
- Limiter tous les déplacements
- Maintien des absences confinées si l'activité le permet.

L'EFS attend les nouvelles directives gouvernementales prévues fin mai.

Certaines activités comme l'IH /DEL ont un niveau de retour à l'activité proche de la normale, il est donc nécessaire d'organiser le retour progressif des équipes sur leurs lieux de travail.

### **Présentation des mesures sanitaires applicables à l'EFS**

- Port du masque obligatoire pour tous les personnels au poste de travail qui ne permettent pas la distanciation. A changer toutes les 4h. Néanmoins les personnels seuls dans leur bureau devront porter le masque dès qu'ils iront dans un lieu collectif (couloir, sanitaire, machine à café...)

- Dotation de masque afin que les personnels puissent être protégés lors de leur trajet domicile travail, notamment dans les transports en commun.

- Définition des flux dans les couloirs

- Eviter la prise d'ascenseur, limiter à une personne si indispensable.

- Les ADSB et bénévoles devront porter un masque et en changer toutes les 4h.

- Doter d'un masque chirurgical les donneurs qui ne sont pas équipés d'un masque à leur arrivée.

-> Les élus rappellent qu'il est impossible de vérifier l'efficacité des masques que porte les donneurs notamment les masques « fait maison », ni le respect du temps depuis lequel il est porté. Pour la sécurité des personnels EFS il est indispensable de demander aux donneurs d'enlever leur masque et de leur fournir un masque chirurgical.

-> Les élus rappellent également qu'il faut équiper tous les lieux d'accueil en plexiglace, car nombreux sont encore les livreurs, personnes extérieures qui viennent demander des renseignements sans masques et là encore le personnel n'est pas protégé. La direction refuse malgré l'insistance de l'ensemble des représentants syndicaux, elle estime que donner un masque à tous ceux qui franchiront les portes de l'EFS est plus efficace.

- Aération des véhicules de collecte 15 min avant le départ.

-> Les élus font remarquer qu'il faut également ajouter que le recyclage de l'air dans les véhicules est interdit, comme stipulé dans le protocole de déconfinement mis à disposition par le ministère du travail. La direction prend note.

- respect de distanciations, chaque pièce doit être mesurée, la surface occupée par le mobilier doit être déduite la pièce peut ensuite accueillir une personne /4m<sup>2</sup>

-> Les élus demandent à ce qu'un affichage simple soit apposé sur chaque pièce indiquant le nombre de personnes maxi/pièce. Proposition retenue par la direction sera appliquée dès le lendemain.

- désinfection des locaux : toujours à la charge des sociétés prévues à cette effet. Désinfection des points de contact (poignées, interrupteur, téléphones...) à faire par les salariés EFS.

-> Les élus rappellent qu'il est inenvisageable de demander au personnel de prélèvement de garder les mêmes objectifs de prélèvement tout en respectant les mesures de désinfections entre chaque donneur. L'espacement des rendez-vous est nécessaire pour permettre le respect des procédures d'hygiène.

-> Les élus rappellent également que le nettoyage des locaux doit être fait tous les jours ouvrables (code du travail) et qu'à ce jour les sociétés en charge

de l'entretien ne viennent pas le week-end alors que les équipes travaillent 24h/24h et 7j/7j. Il est urgent de revoir les cahiers des charges. La direction répond que les services généraux y travaille mais qu'ils n'arrivent pas forcément à faire évoluer les contrats.

-> Les élus insistent sur le fait que c'est une obligation légale et que l'EFS doit se mettre en conformité.

### **Point sur le stock de masques :**

500 000 arriveront le 20 mai pour une consommation estimée à 200 000 masques / semaine. L'EFS est fournie en partie par Santé Public France mais fait également des commandes en interne pour maintenir un stock de 4 à 6 semaines d'utilisation.

Le stock est actuellement d'un million de masques dont 200 000 sont en quarantaines car défectueux, l'EFS attend les résultats de l'expertise pour savoir si certains lots pourront être remis en circulation.

-> Les élus demandent à ce que toute la transparence soit faite dans les commissions SSCT régionales sur la traçabilité de ces lots de masques, idem pour les gels hydro alcooliques pour lesquels il y a également eu des allergies.

La direction reconnaît que certain gel hydro alcoolique était plus agressif que d'autres, ils ont été identifiés par les réseaux HSE et ne sont plus en circulation. Beaucoup d'allergies et de marque de frottement sur certains masques, pourtant l'ensemble des masques chirurgicaux sont garantis sans latex.

62 000 masques grand public ont été commandés pour les salariés ils devraient arriver mi-juin.

L'approvisionnement en spray et lingettes désinfectantes, pour les trois prochains mois, est en cours.

### **Prise en charge des personnes symptomatiques sur le lieu de travail:**

La personne est conviée à rentrer chez elle et à contacter son médecin traitant qui lui donnera la marche à suivre.

Le service HSE doit être contacté pour procéder à la désinfection du poste de travail, les cas contacts étroits devront être mis en quatorzaine comme le prévoit le ministère du travail. La direction rappelle la définition du cas contact,

15 min à moins d'un mètre sans masque de protection. Si toutes les mesures sont respectées il ne devrait pas y avoir de mise en quatorzaine.

Une check-list est en cours de rédaction par le service HSE pour que le responsable de site puisse vérifier que rien n'est été oublié.

#### [Point sur les stocks et prévisionnels :](#)

CGR : L'EFS rencontre des difficultés pour maintenir les collectes, plus particulièrement depuis le 11 mai. Certaines salles sont réquisitionnées pour accueillir le périscolaire, ou organiser la distribution de masques. La reprise des sessions est bien réelle et le niveau du stock commence à baisser. La direction pense refaire des appels aux dons d'ici le 14 juin si le stock ne remonte pas rapidement.

Plasma LFB : 400 000L de retard sur un objectif à 900 000L.

-> Les élus rappellent que la situation ne devrait pas être si catastrophique puisque fin 2019 nous avions 60 000L de PL prélevé d'avance.

CP : on note une forte consommation de CPA, l'entraide régionale permet pour l'instant d'y palier.

#### [Données sociales :](#)

On note plus d'absences confinement dans les régions PACA Corse Guadeloupe Guyane et CPDL.

Les absences confinement sont en déperdition puisqu'ils passent de 14% à 8% semaine 18.

Le télétravail reste stable 13% en moyenne.

Absence maladie : le taux reste élevé en IDF 13%. On note une augmentation des absences maladies pendant la période de crise sanitaire de +5 points sur le prélèvement contre seulement 2 points sur les services supports.

Evolution du cadre légal des absences pour garde d'enfant à partir du 1<sup>er</sup> mai, l'EFS demande aux salariés qui n'ont pas d'école ouverte de fournir un justificatif pour maintenir l'absence justifié, et de poser des congés pour ceux qui ne souhaite pas renvoyer leurs enfants à l'école.

-> Les élus rappellent que dans ce cas les personnels doivent pouvoir recourir au chômage partiel comme prévu par l'exécutif.

La direction répond que cette demande est en cours de réexamen par l'équipe juridique.

### **3. Evolution du calendrier de transfert des activités CNRGS et du DEF de l'INTS vers l'EFS.**

La dissolution du GIP INTS prévue initialement le 30 juin fera l'objet d'une demande de report probablement au 30 octobre ou au 31 décembre. Ce report s'il est accepté ne changera pas l'engagement pris par l'EFS vis-à-vis de la reprise de ces activités.

### **Conclusion**

Fo demande à la direction de:

- revoir sa position concernant la dotation de plexiglace sur toutes les zones d'accueils, et rappelle que cette crise va s'inscrire dans le temps.

- revoir sa position sur la pose de congés pour les absences garde d'enfants alors que les salariés devraient pouvoir recourir au chômage partiel.

- maintenir un maximum de télétravail

- donner aux CSSCT régionales toute la traçabilité sur les lots de masques, et gels hydro alcooliques.